



Société Anonyme au capital de 1.078.773.504 euros
Siège Social : 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 87000 Limoges
421 259 615 RCS Limoges

Limoges, le 3 mai 2007

DESCRIPTIF DE PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES

Etabli en application des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), le présent descriptif du programme de rachat d'actions a pour objet d'indiquer les objectifs et les modalités du programme de rachat par la société Legrand (la « Société ») de ses propres actions tel que soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale de la Société du 15 mai 2007.

Legrand est le spécialiste mondial des produits et systèmes pour installations électriques et réseaux d'information. Son offre intègre des solutions pour les bâtiments résidentiels, tertiaires et industriels. Avec plus de 130 000 références et des implantations dans plus de 60 pays, le groupe réalise un chiffre d'affaires de 3,7 milliards d'euros. Fort de ses 33 000 collaborateurs et avec près de 5% de ses ventes engagées dans la R&D chaque année, le groupe concentre son développement sur l'innovation et le lancement régulier de nouveaux produits à forte valeur ajoutée.

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext.

Le Conseil d'Administration de Legrand souhaite que la Société poursuive la mise en œuvre du programme en cours jusqu'au 10 mai 2007 et que la Société dispose à nouveau d'un programme de rachat d'actions à l'issue de l'Assemblée générale de la Société convoquée pour le 15 mai 2007.

I. Objectifs du nouveau programme de rachat et utilisation des actions rachetées

1°) Date de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à autoriser le programme de rachat d'actions

Il est proposé à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 15 mai 2007 d'autoriser la mise en œuvre du présent programme de rachat d'actions.

2°) Répartition par objectifs des titres de capital détenus au jour de la publication du présent descriptif

Au 3 mai 2007 la Société détient 2 886 657 actions propres soit 1,07% du capital.

Ces 2 886 657 actions sont réparties comme suit, par objectif :

- 80 000 actions sont affectées à l'attribution d'actions dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise
- 2 200 000 actions sont affectées à la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-177 du Code

de commerce et de toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-107-1 et suivants du Code de commerce

- 606 657 actions sont affectées aux fins d'annulation.

3°) Objectifs du programme de rachat d'actions

Legrand envisage de procéder ou de faire procéder au rachat de ses propres actions, en vue de :

- assurer la liquidité et animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-177 et suivants du Code de commerce, toute attribution d'actions gratuites dans le cadre de tout plan d'épargne entreprise ou groupe conformément aux dispositions des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail, toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et toute attribution d'actions dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise et réaliser toute opération de couverture afférente à ces opérations ;
- la conservation et la remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe et ce dans les limites prévues par la réglementation applicable ;
- la remise d'actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société ;
- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés.

L'annulation des titres rachetés pourra être effectuée sous réserve de l'adoption de la cinquième résolution proposée à l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2007, qui serait alors en vigueur jusqu'au 15 mai 2009.

5°) Part maximale du capital à acquérir et nombre maximal de titres susceptibles d'être acquis dans le cadre du programme de rachat d'actions

La part maximale du capital dont le rachat sera autorisé dans le cadre du programme de rachat d'actions sera de 10% du nombre total des actions composant le capital de la Société au moment du rachat (soit à titre indicatif, 26 969 337 actions au 3 mai 2007).

Conformément aux articles L. 225-209 et L. 225-210 du Code de commerce, le nombre d'actions que Legrand détiendra à quelque moment que ce soit ne pourra dépasser 10% des actions composant le capital de la Société à la date considérée (sous réserves de dispositions plus restrictives de la loi).

Les titres que Legrand se propose d'acquérir sont exclusivement des actions.

6°) Prix d'achat unitaire maximum autorisé

Le prix maximum d'achat des actions dans le cadre du programme de rachat d'actions sera de 36 euros par action, étant précisé que ce prix pourra être ajusté en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action. En tout état de cause, le rachat des titres ne pourra être effectué qu'en respect des dispositions législatives et réglementaires applicables.

Le montant maximal global autorisé pour la réalisation du programme de rachat d'actions sera fixé à 650 millions d'euros, frais et commissions inclus. Legrand se réserve la possibilité d'utiliser l'intégralité du programme autorisé.

7°) Durée du programme de rachat d'actions

Le programme de rachat d'actions pourra être mis en œuvre pendant une durée de dix-huit mois à compter de l'approbation de la quatrième résolution proposée à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 15 mai 2007, soit au plus tard jusqu'au 15 novembre 2008.

8°) Nomination d'un prestataire de services d'investissements

Legrand nommera un prestataire de services d'investissements agissant de manière indépendante aux fins de l'assister dans l'exécution du programme de rachat d'actions.

II. Bilan du précédent programme de rachat

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société réunie le 24 février 2006 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions pour une période de dix-huit mois soit jusqu'au 24 août 2007. Un descriptif de ce programme a été diffusé le 21 mars 2007.

Déclaration par Legrand des opérations réalisées sur ses propres titres du 21 mars 2007 au 3 mai 2007

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte :(1)	1,07%
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois : (2)	néant
Nombre de titres détenus en portefeuille :(1)	2 886 657
Valeur comptable du portefeuille : (1)	71 792 928,50 €
Valeur de marché du portefeuille : (1)	72 743 756,40 €

(1) À la date de la publication du descriptif du programme.

(2) Il s'agit des 24 derniers mois précédant la date de publication du descriptif du programme.

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme			
	Achats	Ventes / Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	2 921 502	34 845	<i>Options d'achat achetées</i>	<i>Achats à terme</i>	<i>Options d'achat vendues</i>	<i>Ventes à terme</i>
Échéance maximale moyenne			néant	néant	néant	néant
Cours moyen de la transaction	24,8695 €	24,7753 €				
Prix d'exercice moyen			néant	néant	néant	néant
Montants	72 656 223,83 €	863 295,33 €				

Communication Financière:

François Poisson

Tel: +33 (0)1 49 72 53 53

Fax : +33 (0)1 43 60 54 92

E-mail : francois.poisson@legrand.fr